

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-140 DU 10 AVRIL 1998

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,
Ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 11 avril 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Albert TEVOEDJRE,
Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de
l'emploi est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation
présidentielle pour la République Togolaise.

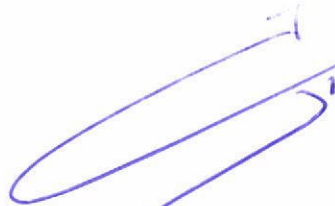
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE durant cette période, les pouvoirs de Chef de Gouvernement.

Article 3. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 avril 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-